

Mode de paiement du salaire

Par **pat60**, le **03/10/2014** à **12:50**

Bonjour,

mon salaire peut-il est versé depuis le compte personnel d'un associé de l'entreprise, sachant que celui-ci n'était pas gérant de l'entreprise au moments des faits, qu'il a été interdit de gestion pendant 5 ans et que certains collaborateurs de l'entreprise ont même vu leur salaire versé par cette personne pendant cette période d'interdiction.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **03/10/2014** à **15:46**

Bonjour,

Ce n'est pas tant le fait que cette personne soit interdite de gestion qui présente une anomalie mais normalement le salaire doit vous être versé par l'entreprise et pas par un des associé... Il est possible toutefois qu'une interdiction d'émettre des chèques ait été prononcée contre elle, ce qui ne devrait pas empêcher de faire des virements...